



Mairie de SAINT-DERRIEN

Bulletin municipal mai 2023



Numéros utiles

Médecin de garde **15 (SAMU)**
Pharmacie de garde : **3237**
Pompiers : **18** / portable : **112**
Gendarmerie : **17**
Déchetterie et fourrière animale
de BODILIS : **02 98 68 99 99**

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi :
9h00 à 12h00

02.98.68.52.44

Nouvelle adresse mail : saint-derrien@orange.fr

Site Internet: www.saint-derrien.fr

PanneauPocket : téléchargez l'application pour
recevoir toutes les informations sur la commune



NAISSANCE : Gabriel BARS KERGOURLAY le 7 avril 2023
Maïwenn FLOC'H le 14 avril 2023

DÉCÈS : Laurent TANGUY le 8 avril 2023



Les particuliers et les exploitants agricoles qui souhaitent la visite du « dératiseur »
doivent impérativement s'inscrire en mairie
au **02.98.68.52.44** ou sur saint-derrien@orange.fr.

L'intervention est prévue le mardi 6 juin 2023

Conseil Municipal du 24 avril 2023

Prix de vente du terrain – lotissement les Magnolias

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les lots du futur lotissement les Magnolias au prix de 39 € TTC le m².

Présentation du projet : Local Jeunes

Monsieur Eric Loaëc, adjoint au maire, a présenté au reste du Conseil, les premières esquisses concernant le projet Local Jeunes, proposées par le Cabinet d'architecture PETR de Crozon.

Il est prévu d'autres réunions afin de finaliser l'élaboration de ce projet qui jouxtera la salle polyvalente de la commune.

Dossier Amende de Police

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le dossier présenté par Monsieur le Maire pour la demande de subvention au titre de l'amende de police.

Avenant au contrat RGPD

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la demande de la CCPL et du CDG29 de passer un avenant avec le CDG29 au sujet de la prolongation de leur adhésion au service RGPD du CDG29 jusqu'à la fin du mandat. Cette délibération et l'avenant viennent en complément de la délibération n°01_12_2022 qui concernait, quant à elle, la partie financière entre la CCPL et les communes.



Photo de la population – Dimanche 14 mai



Le comité d'animation invite tous les habitants de Saint-Derrien pour la traditionnelle photo de la population qui a lieu tous les 10 ans.

La prise de vue sera réalisée par le Studio Pennec de Landivisiau à 11h00.

Chacun pourra réserver la photo de son choix (plusieurs tailles).

La commande de la photo sera considérée valide en présence du paiement (prévoir un chèque).

A l'issue de la photographie, le comité offrira le verre de l'amitié, à prendre dans un des deux commerces de la commune.

La circulation au bourg sera bloquée, le temps de faire la photo. Les voitures pourront se garer sur le stabilisé derrière l'église.

Nous vous invitons à « motiver » vos voisins à venir et si vous avez connaissance de personnes ayant des difficultés, d'aller les chercher si besoin. Il sera préférable d'arriver un peu avant l'horaire annoncé, soit 10h30/10h45.

Rendez-vous donc nombreux au 14 Mai
Devant l'INDIGO
À partir de 10h30 – 10h45

Petites annonces



« Ancien voisin demeurant près de l'aéroport de Nantes se propose de garder votre véhicule pendant votre absence. Tel 06 86 78 82 40 »

Bibliothèque Lenn ha Dilenn

Notre bibliothèque participe à l'opération **"1 livre 1 jeu"** organisée par le réseau des médiathèques du Pays de Landi.

Les adhérents peuvent venir à la biblio prendre un jeu et un livre (il y en a 5), tout est expliqué sur les affiches ou dans les boîtes. Ensuite, chacun vote pour celui qu'il préfère, le tirage au sort aura lieu durant le week-end du 4 et 5 novembre lors du festival de jeu Troadé à Plouvorn.

N'hésitez pas à venir voir, et vous renseigner !



Il y a aussi beaucoup de nouveautés en album et livres enfants, une partie se trouve sur les nouvelles étagères dans la véranda.

Quelques romans aussi à découvrir. Courant Mai, nous devrions acheter des nouveautés en roman et policier.



Les bénévoles sont là pour vous renseigner.



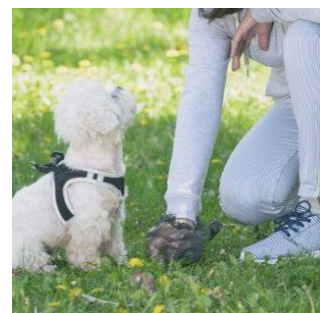


Bien vivre ensemble

On dit toujours que « marcher dedans porte bonheur », mais soyons clair, c'est une façon positive de se consoler parce qu'on est tous d'accord pour dire que c'est juste dégoutant !

Nous aimons nos compagnons à quatre pattes, mais n'oublions pas que nous en sommes responsable.

Un petit sac plastique dans la poche et hop, on peut partir en balade. Et aussi bien sur le macadam qu'en bordure du plan d'eau ou près des aires de jeux, on pense à ramasser les déjections de son animal, afin que prendre l'air reste un plaisir pour chacun !



Ecole de Saint Yves



Jeudi 13 avril, on pouvait croiser dans le bourg des indiennes, des pirates, des chevaliers, des diablesses, des princesses... Il s'agissait en fait du carnaval de l'école Saint-Yves, un véritable défilé de printemps qui a réussi à passer entre les gouttes de la météo capricieuse de la semaine.

Les écoliers ont parcouru les rues du bourg et rendu visite aux aînés dans le boulodrome. Les plus jeunes ont entonné quelques chants et les anciens n'ont pu résister à pousser la chansonnette également.



Un vrai moment d'échanges entre générations. Les enfants sont ressortis avec des bonbons et ont ensuite rejoint la cour des maternelles, où un goûter, préparé par les CM1, leur était proposé.



Que faire de ses déchets verts ?

Brûler ses déchets verts est interdit !

Que l'on soit particulier ou professionnel, il est interdit de faire brûler ses déchets de jardin conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Les **déchets verts** sont constitués *des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc*. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse - des feuilles mortes - des résidus d'élagage - des résidus de taille de haies et arbustes - des résidus de débroussaillage - des épluchures de fruits et légumes

Mais alors, que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en **paillage** ou en **compost** individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

La CCPL mets à disposition des composteurs à tarif préférentiel et peut vous accompagner dans vos changements de pratiques de jardinage (paillage à la pelouse, broyage à la tondeuse...).

- de les déposer conformément aux règles dans l'une de nos 3 déchèteries (*horaires consultables sur notre site Internet www.pays-de-landivisiau.com*).

Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.** *Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.*

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, **dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement** (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles **troubles de voisinage** (odeurs ou fumées) et des **risques d'incendie**.

En cas de non-respect de l'interdiction

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Textes et références

- Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
- Circulaire du 26 avril 1982 relative à la modification du règlement sanitaire départemental type --- Article 84
- Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 sur l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux
- Code de l'environnement : article L541-21-1 --- Interdiction des incinérateurs de jardin
- Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique --- Article 7 : sanction

Les ateliers ZD de mai

Jeudi 11 mai – 18h30 : Dentifrice et baume au miel

Jeudi 25 mai – 18h30 : La discut'zéro autour des achats locaux, direct et vrac

Place limitée, inscription obligatoire : 02.98.68.42.41 ou l.marc@paysdelandi.com

Le TRI en + du mois de mai

Le textile ne se met pas à la poubelle !

Le textile est à déposer dans l'une des colonnes blanche ABI29 / Le Relais. Dans ces colonnes, je mets les vêtements, les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie peu importe leur état : que ce soit en très bon état ou pas, que ce soit troué, tâché ou déchiré. Le textile doit être mis **propre** et **sec, en sac fermé**. Les colonnes de tri textile sont à retrouver en déchèterie et/ou également sur 15 communes du territoire (*hormis Loc-Eguiner, Locmélar, Saint-Derrien et Trézilidé*).

Contact

Pays de Landivisiau Communautés de Communes

Laetitia MARC – ambassadrice du tri – 02.98.68.42.41 – l.marc@paysdelandi.com

Les ateliers numériques - Mai 2023 Partie 1



Ma santé à l'heure du numérique

- Vous souhaitez prendre un rendez-vous médical en ligne ? Découvrez comment utiliser Doctolib et Maia.

Mercredi 3 mai
De 9h30 à 11h30

📍 Mairie de Trézilidé

📄 Sur inscription - 12 places



Atelier de perfectionnement en autonomie

Vous êtes autonome et vous souhaitez vous perfectionner en bénéficiant des conseils de la conseillère numérique et des autres participants.

Vendredi 12 mai
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📄 Sur inscription - 8 places
Les participants peuvent apporter leur matériel



Réaliser un diaporama photo

Vous avez pris des photos de vacances avec votre téléphone ou votre appareil photo numérique ? Que diriez-vous d'en faire un film en souvenir ?

Atelier de 3 séances les
lundis 15 mai, 22 mai et 5 juin
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📄 Sur inscription - 6 places
Les participants doivent apporter leurs photos (sur ordinateur ou clé USB)



Contact

CAM Marine
Conseillère Numérique France Services
m.cam@paysdelandi.com
📞 02 98 68 67 60

Les ateliers numériques - Mai 2023 Partie 2



Écrire mon journal de bord

- Raconter un voyage par écrit sur Word, LibreOffice ou OpenOffice.
- Insérer des photos pour illustrer le texte.

Atelier de 3 séances les
mercredis 17, 24 et 31 mai
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📄 Sur inscription - 6 places
Les participants peuvent apporter leur matériel



Utiliser une clé USB

- Comment connecter la clé USB à l'ordinateur.
- Comment utiliser la clé USB (stocker et retirer des éléments de la clé)

Vendredi 26 mai
De 9h30 à 11h30

📍 Espace France Services à Landivisiau

📄 Sur inscription - 6 places
Les participants doivent apporter ordinateur et clé USB



Coup de pouce numérique

Vos horaires ne vous permettent pas d'assister aux ateliers habituels ? Cet atelier est fait pour vous !

- Bases de l'ordinateur
- Trier et organiser ses photos sur l'ordinateur

Atelier de 2 séances les
mardis 30 mai et 6 juin
De 18h30 à 20h00

📍 Maison des associations à Lampaul-Guimiliau

📄 Sur inscription - 8 places
Les participants peuvent apporter leur matériel



Contact

CAM Marine
Conseillère Numérique France Services
m.cam@paysdelandi.com
📞 02 98 68 67 60

ST MEEN

CONCOURS

de

PÉTANQUE

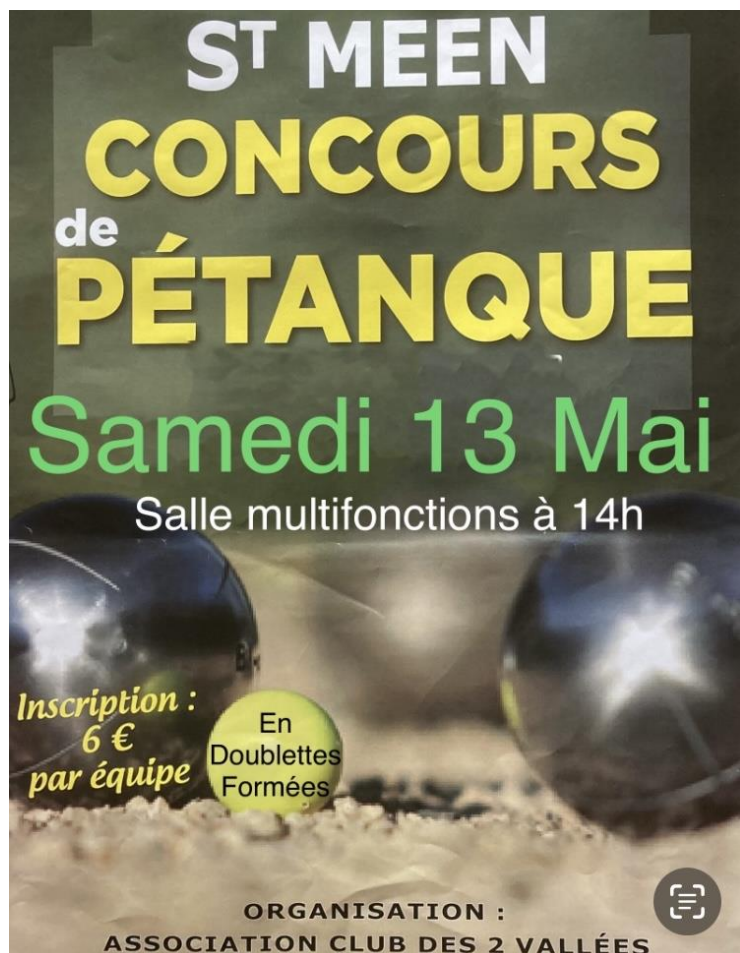
Samedi 13 Mai

Salle multifonctions à 14h

Inscription :
6 €
par équipe

En
Doublettes
Formées

ORGANISATION :
ASSOCIATION CLUB DES 2 VALLÉES



Saint-Derrien

11 Juin



Concours de pêche à la truite

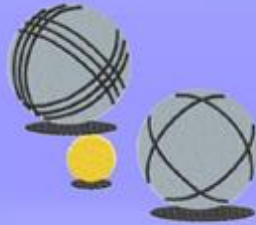
10h/12h et 14h/16h
Inscriptions 9h

Pêche à la ligne

Concours de pétanque 14h

En triplette

Mises+30%+trophées



Buvette restauration
sur place

comité animation
Saint-Derrien

Nom/ prénom et numéro de téléphone pour être mis au courant de la suite de ce projet : (Facultatif)



SONDAGE SPORT

Quel âge à votre enfant ?

Votre enfant fait-il du sport ? Oui/ Non

Si oui, quel sport pratique t-il ?

Quels sont les jours de pratique ?

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche

Votre enfant serait-il intéressé par la mise en place d'une séance de multisport à raison d'une heure et d'une fois par semaine (mercredi après-midi)?

Oui/ Non/ ça dépend de l'heure/ ça dépend du tarif

Pour toute information, contact de l'animatrice :
tballieux.pro@gmail.com/ 07 89 02 91 20